



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle
Relations internationales

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. 02 211 82 11

s4.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Contact :

Tel. :

E-mail :

Votre mail de

Votre référence

Notre référence

1316602

Annexes

5

Date

04-09-2015

Sujet :

Newsflash 2015/24 - Produits d'origine animale pour la consommation humaine

Japon

L'instruction RI.JP.08 est remplacée par les instructions suivantes :

- l'instruction **RI.JP.01.02 d'août 2015** pour l'exportation de viande de porc et produits dérivés (annexe 1),
- l'instruction **RI.JP.12.01.99.02 d'août 2015** pour l'exportation de viande de cheval et produits dérivés (annexe 2),
- l'instruction **RI.JP.50.05.99.02 d'août 2015** pour l'exportation de produits de la pêche et de l'aquaculture (annexe 3).

Le certificat EX.VTP.JP.01.01 est remplacé par le « certificat de salubrité pour l'exportation de viande de porc et de boyaux de porc vers le Japon », portant la référence **EX.VTP.JP.01.02** (annexe 4).

Les conditions d'exportation des porcs pour le document ICA du 09/09 sont remplacées par les **conditions d'exportation des porcs pour le document ICA d'août 2015** (annexe 5).

Vicky Lefevre
Directeur général